



DPA -  DPE -  DPAEL

**Période souhaitée pour le congé bonifié :**

du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 octobre 2025

Date limite de dépôt de la demande : 13 décembre 2024

du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 mars 2026

Date limite du dépôt de la demande : 14 mars 2025

**ATTENTION :** Les personnels exerçant dans les établissements d'enseignement doivent inclure la période de leur congé bonifié dans celle des vacances scolaires ou universitaires.

**Destination souhaitée**

La Martinique

La Réunion

Saint-Martin

Polynésie française

La Guadeloupe

La Guyane

Wallis-et-Futuna

Saint-Pierre-et-Miquelon

Mayotte

Saint-Barthélemy

**Aéroport de départ :** .....

**Date de départ :** .....

**Date de retour :** .....

Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié : .....

Si oui, au titre de quelle(s) année(s) : ..... et de quelle destination .....

Avez-vous déjà déposé ou envisagez-vous de demander une mutation pour le lieu du congé sollicité ? OUI  NON

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date et Lieu de naissance : ..... Département : .....

Grade : ..... Date de nomination en métropole : .....

Situation de famille :

Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacs  Célibataire  autres .....

Affectation : .....

Adresse personnelle : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT OU LA CONJOINTE : AYANT-DROIT**

Nom de famille : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Lieu et département de naissance : .....

Profession : .....

Nom et adresse et n° de téléphone de l'employeur : .....

Voyage avec l'agent bénéficiaire du congé bonifié : à l'aller  au retour

Si dates différentes, préciser : ..... .....

Dans le cas d'un voyage devant être effectué sur un vol différent de celui du bénéficiaire, en faire la demande écrite et préciser ci-dessous la date de départ (ou de retour) souhaitée.

.....

Votre conjoint est-il agent d'une administration ou entreprise où s'applique un régime de congé bonifié ?

Si oui, laquelle ? .....

Avez-vous bénéficié de la prise en charge des frais de transport au titre de son administration ou entreprise ?

Si oui, à quelle date ? .....

Si non, joindre une attestation de non prise en charge

L'agent peut prétendre à la prise en charge par l'Etat des frais de transport de son conjoint, si les revenus de celui-ci n'excèdent pas un plafond de 18552 € brut par an (sauf s'il bénéficie d'un régime de congé bonifié propre à son administration ou à son entreprise).

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS : AYANTS-DROIT**

Nom	Prénom	Date de naissance
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

La prise en charge des frais de voyage des enfants du bénéficiaire d'un congé bonifié s'apprécie par référence à la législation sur les prestations familiales : l'agent doit justifier de la perception du supplément familial de traitement (SFT) au vu de sa fiche de paye.

### **Déclaration sur l'honneur**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus et des pièces justificatives fournies et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant sur ma situation familiale.

A ....., le .....

Signature de l'agent

### **AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE**

Sur la durée du congé allant du ..... au .....

- Avis favorable
- Avis défavorable

Date et signature du supérieur hiérarchique

## Pièces à joindre à la demande de congé bonifié

**Document complété à joindre à votre demande avec les pièces justificatives**

Justificatifs relatifs à la situation des personnes accompagnant l'agent à joindre à la demande de congé bonifié :

- une photocopie du livret de famille actualisé ou certificat de concubinage ou justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS.
- si votre conjoint est salarié : une attestation de non prise en charge du congé bonifié délivrée par son employeur ainsi qu'une photocopie de bulletin de salaire du mois de septembre 2023 et de l'avis d'imposition sur les revenus de 2023.

**OU**

- une copie de sa demande effectuée auprès de son employeur, s'il peut bénéficier d'un régime de congé bonifié propre à son administration ou à son entreprise.
- en cas de séparation ou de divorce, une photocopie de l'extrait du jugement faisant apparaître, selon le cas, le « titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale ».
- pour les enfants de 16 ans à 20 ans devant accompagner le bénéficiaire : un certificat de scolarité ou une photocopie du contrat d'apprentissage de l'année scolaire en cours.
- Un certificat administratif justifiant de la durée du séjour effectif sur le lieu des centres des intérêts moraux et matériels.

Justificatifs relatifs à la notion de "résidence habituelle", c'est-à-dire le lieu où se situe le centre des intérêts moraux et matériels de l'agent, ouvrant le droit au congé bonifié : **3 critères minimum**

cocher	notion de résidence habituelle	pièces justificatives
<b>Critères de base</b>		
<input type="checkbox"/>	Lieu de naissance de l'agent ou de ses enfants sur le territoire considéré	Photocopie du livret de famille ou photocopie de la carte nationale d'identité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
<input type="checkbox"/>	Etudes effectuées sur le territoire de l'école maternelle à l'université par l'agent et/ou ses enfants	Certificat de votre scolarité, copie des diplômes ...
<input type="checkbox"/>	Domicile avant l'entrée dans la fonction publique	Bail, quittance de loyer, ...
<b>Critères complémentaires</b>		
<input type="checkbox"/>	Résidence des père et mère ou à défaut des parents les plus proches sur le territoire considéré	Pièce d'identité, justificatif de domicile : titre de propriété, taxe foncière, quittance de loyer, ...
<input type="checkbox"/>	Lieu de sépulture(s) des parents les plus proches	Attestation du maire
<input type="checkbox"/>	Biens fonciers en propriété ou en location au lieu du congé	Bail, quittance de loyer, titre de propriété, taxe foncière ou contrat de location ....
<input type="checkbox"/>	Inscription sur les listes électorales d'une commune sur le territoire considéré	Carte d'électeur
<input type="checkbox"/>	Possession d'un compte bancaire, postal ou d'épargne dont l'agent est titulaire sur le territoire considéré (la date d'ouverture du compte doit être antérieure à celle de la demande du congé)	Relevé d'identité bancaire, postal, épargne
<input type="checkbox"/>	Affectations professionnelles antérieures sur le territoire considéré	Attestations d'emploi correspondantes
<input type="checkbox"/>	Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré	Copies des demandes

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des pièces justificatives fournies.**

Date et signature